

Ecole primaire La Fée Viviane

1 Avenue de la Fée Viviane 35750 IFFENDIC / 06.42.95.27.94 / ecole.0352112F@ac-rennes.fr
<http://www.ecole-feeviviane-iffendic.ac-rennes.fr/>

Procès-verbal du Conseil d'école du 8 novembre 2022, 18h30-20h30

Noms – Prénoms - Fonctions	Présents	Excusés	Noms – Prénoms - Fonctions	Présents	Excusés
Education Nationale			Collectivité territoriale		
BAZIN Katell, Directrice-présidente du Conseil	x		MARTINS Christophe, Maire d'IFFENDIC		x
MARSA Danielle, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Montfort		x	BARBE Michel, Adjoint au maire, affaires scolaires	x	
JUBEAU Jean-Yves, Délégué Départemental de l'Education Nationale	x		EVEILLARD Charlotte, Responsable pôle Enfance-Jeunesse		x
BERNIER Gaëlle, Adjointe TPS/PS/MS	x		Magali Thomas, Services périscolaires	x	
BLOUIN Karine, Adjointe TPS/PS/MS	x		COURRIER Dolorès, ATSEM		x
FOURNET Anaïs, Adjointe TPS/PS/MS	x		DUGUE Sylvette, ATSEM		x
GAVALAND Nathalie, Adjointe PS/ GS	x		EVEN Sonia, ATSEM		x
LELONG Karine, Adjointe GS/CP	x		LE PALMEC Nathalie, ATSEM		x
RESMOND Cécile, Adjointe CP/CE1	x		SENTIER-LOUVEL Patricia, ATSEM	x	
FRESLON Clémentine, Adjointe CP/CE1	x				
COURTIN Emilie, Adjointe CE1/CE2	x		Représentants des Parents d'Elèves (RPE)		
BOIXIERE Sophie, Adjointe CE1/CE2	x		CIARAVINO Léna, RPE	x	
DIONAY Agnès, Adjointe CE2	x		FAUCHEUX Fabienne, RPE		x
HERVY Sophie, Adjointe CM1	x		HUBERT Pauline, RPE	x	
MOIZAN Emmanuelle, Adjointe CM1/CM2	x		LE FLAHEC Fabien, RPE	x	
DESTREZ Elodie, Adjointe CM1/CM2		x	MCKINLEY Amanda, RPE	x	
SOLTANE Irchad, Adjointe CM2	x		MONTMUSSON Elodie, RPE		x
DERRIEN Thomas, TRS	x		SEVELLEC Anaïs, RPE		x
Représentantes RASED			SIMON Quentin, RPE	x	
ILLIEN Florence, Psychologue scolaire		x	TEILLET Valérie, RPE	x	
DAYOT Gaëlle, Enseignante spécialisée		x			

Selon l'ordre du jour :

1. Installation du Conseil :

- Tour de table
- Le rôle du Conseil d'école et des Représentants de Parents d'Elèves (RPE) élus au Conseil d'école a été rappelé.
- Les secrétaires de séance sont désignés : Mme Fournet, enseignante ; M.Simon, RPE.

2. Vote du règlement intérieur et présentation de la charte de la laïcité

Modifications apportées (en référence au règlement départemental) : en référence au point 1.4.3 du règlement type départemental.

D'après le règlement départemental en élémentaire les enseignants n'ont pas à délivrer d'autorisation de sortie à l'heure de sortie de classe. Ils sont responsables jusqu'à 12H15 et 16H30 fin des horaires de classe. (Il n'y a pas de carte de sortie mais les enseignants restent vigilants)

Remarque importante : certains points du règlement comportent un astérisque * car ils sont susceptibles de modifications en raison du protocole sanitaire lié au coronavirus.

Les membres du conseil d'école adoptent ces modifications.

3. Organisation pédagogique et protocole sanitaire

Les effectifs et la répartition des élèves dans les classes : 323 élèves à ce jour pour 14 classes

Actuels	Répartition des élèves dans les classes		
TPS 14	25 TPS-PS-MS	26 TPS – PS – MS	25 TPS - PS – GS
PS 29	Mme BERNIER	Mme BLOUIN	Mme FOURNET
MS 41	22 PS - GS	21 GS – CP	20 CP – CE1
GS 24	Mme GAVALAND	Mme LELONG	Mme RESMOND
CP 27	22 CP – CE1	23 CE1 – CE2	22 CE1 – CE2
CE1 44	Mme FRESLON	Mme COURTIN	Mme BOIXIERE
CE2 49	22 CE2	23 CM1	23 CM1 – CM2
CM1 51	Mme DIONAY /Mme TOUCHARD	Mme HERVY	Mme MOIZAN
CM2 44	24 CM1 - CM2	25 CM2	
TOTAL 323	Mme DESTREZ	Mme SOLTANE	
23,07 de moyenne / classe			

Il y aura des portes ouvertes pour l'école maternelle au mois de mars.

Organisation des activités pédagogiques complémentaires (APC)

Les Activités Pédagogiques Complémentaires ont lieu en fin de journée.

Quand ? De 16h30 à 17h15 du lundi au jeudi

Par qui ? Les enseignantes de chaque classe (une enseignante peut assurer les APC à un autre groupe d'élèves que le sien)

Pour qui ? Tous les élèves susceptibles d'en avoir besoin suite aux résultats d'évaluation (CP et CE1) ou des difficultés rencontrées dans les apprentissages au quotidien, sous réserve de l'accord de la famille.

Protocole sanitaire

Cf infographie jointe

Nous sommes actuellement en niveau « socle » : l'école doit suivre les recommandations du ministère de la santé qui préconisent de respecter les gestes barrières. Il n'y a pas de restriction concernant les activités sportives. Les familles sont informées s'il y a un cas de covid dans la classe.

4. Rythmes scolaires

La direction académique demande aux membres du conseil d'école de se positionner sur la reconduction de la dérogation de l'organisation des rythmes scolaires sur 4 jours.

Décision soumise au conseil d'école. La mairie souhaite conserver le fonctionnement actuel.

L'équipe enseignante également. Les représentants de parents d'élèves disent être satisfaits du rythme actuel.

La mairie fera donc le nécessaire pour demander le renouvellement du fonctionnement actuel.

5. Sécurité : incendie, PPMS

2 PPMS : un **PIA = Plan Intrusion Attentat** et un **PRM = Plan Risques Majeurs**

Ces plans visent à apprendre à réagir (enfants et adultes) en cas d'attaques diverses ou risques naturels.

Pour le PIA : selon le lieu d'intrusion, 2 procédures sont envisagées : le barricadement dans les classes ou la fuite à l'extérieur de l'école, pour tout ou partie des classes. *Modalité d'alerte à questionner : talkies-walkies puis téléphone portable en silencieux.*

Pour le PRM : il convient de se confiner à l'intérieur des bâtiments.

- **Le premier exercice incendie** a eu lieu le vendredi 30 septembre. Il s'est bien déroulé. L'ensemble des élèves était sorti en 3 minutes pour rejoindre leur lieu de rassemblement respectif.

Le premier exercice PIA aura lieu durant le mois de novembre. Les familles seront informées.

Report d'une demande du conseil d'école de l'an passé : Mettre des filtres au niveau des fenêtres et des portes des classes de maternelle. Il n'y a rien non plus au niveau de la classe de Mme Lelong.

6. Projet d'école 2020 – 2025

Le projet d'école est présenté aux membres du conseil d'école.

Les enjeux :

***Assurer la continuité des parcours, rendre l'élève acteur de ses apprentissages. Devenir le citoyen de demain.**

***Agir collectivement pour la cohésion et le dynamisme de l'équipe.**

L'opération jus de pomme : Les élèves de toutes les classes ont travaillé sur ce sujet : réalisation de productions artistiques, étude du cycle de l'arbre, de la presse... Le bénéfice de la vente du jus sert au financement des projets et sorties. Environ 2 tonnes de pommes ont été pressées pour réaliser 300 poches de jus. Les 80 poches qui restent seront vendues en même temps que les gâteaux le vendredi soir.

Exposition d'œuvres du fond d'art contemporain de l'Aparté sur le thème de l'arbre : jusqu'aux vacances de décembre, 10 œuvres sur le thème de l'arbre sont exposées dans le couloir reliant le bloc maternel et le bloc élémentaire. Les élèves de toutes les classes travailleront sur ces œuvres et réaliseront une présentation de cette exposition diffusée sur le site de l'école.

7. Questions des RPE

- ***Serait-il possible d'avoir quelqu'un au passage piéton du parking Salle des fêtes le soir comme le matin ?***

Mr Barbé : depuis plusieurs années, un agent assure la circulation au passage piéton du parking Salle des fêtes le matin à 8H25. La mairie envisage de réfléchir à trouver quelqu'un pour 16H30. Réponse à venir...

- ***Pour les enfants qui vont à la garderie le vendredi, jour de vente des gâteaux... Est-ce qu'il y a moyen qu'ils puissent profiter aussi et aller acheter un part de gâteau avant d'aller à la garderie ?***

Mme Thomas : réponse négative. Cela ne sera pas permis pour éviter un souci lié à des allergies alimentaires. Cependant, s'il reste des gâteaux les parents pourront les acheter à la garderie en venant chercher leurs enfants.

- ***Clarifications sur la carte d'autorisation de sortie : Pourquoi est-ce qu'on a cessé de l'utiliser ? Un message de 'clarification' aux parents serait peut-être utile et apprécié.***

→ Le règlement départemental commun à toutes les écoles ne prévoit pas que les sorties soient « autorisées » à 16h30. Cf premier point de l'ordre du jour. Les parents pourront en prendre connaissance avec la diffusion de ce PV.

- ***Stationnement et tabagisme : Est-ce que nous, le RPE, devons envoyer un mail aux parents pour rappeler des règles ?***

Mr Barbé : Monsieur le Maire peut prendre un arrêté pour interdire de fumer et vapoter à proximité des locaux accueillant des jeunes enfants aux horaires de sortie. Le conseil municipal jeune se penchera sur le problème et sur proposition de ce conseil, le maire pourra accéder à leur demande et prendre un arrêté. Réponse attendue début 2023.

- ***Photos de classe : Le photographe de fait pas l'unanimité, y a t-il un moyen de faire un sondage (ou autre chose) pour l'année prochaine afin d'avoir un retour sur le sujet de la part des parents ?***

→ L'équipe enseignante souhaite savoir ce qui ne convient pas afin de voir avec le photographe ce qu'il est possible de modifier. Cependant un sondage n'est pas envisagé.

Les représentants ont reçu un seul mail d'une famille, et il y a eu des discussions entre parents. Problèmes évoqués : problèmes de luminosité, exposition, enfant qui brille, QR code pour la commande placé sur le visage de certains enfants... Paiement : certains parents n'auraient pas pu payer car virtualis ne fonctionnait pas.

- **Cantine : Délais de préavis en cas d'annulation (raccourcir...2 jours au lieu d'une semaine ?). Aussi, raccourcir le délai de réservation de la même façon ?**

Question générale : Qu'est-ce qui se passe avec des repas non consommés ?

Mr Barbé : La réservation à 7 jours est faite pour anticiper, faire les commandes et prévoir les encadrants qui gèrent les effectifs.

L'annulation d'une réservation est à faire 6 jours avant, malgré cela il y a 4-5% d'absence de réservations. S'il n'y a pas de délai d'annulation, il y aura moins de réservations et donc perte de nombreux repas.

La réflexion des élus municipaux porte actuellement sur la tarification de la cantine. Il n'y aura pas d'augmentation pour les tranches 4,5,6 en 2023. Pour les tranches 1, 2, 3, proposition sera faite au prochain conseil municipal de passer au tarif de 1€ pour les familles aux revenus les plus modestes. Cette réduction tarifaire pourra se faire grâce aux aides de l'état, il est question d'établir une convention sur 3 ans. Cela ne concernera que la restauration scolaire mais pas la restauration pendant les vacances et le mercredi.

- **Internet / filtres de recherche : Une confirmation des paramètres des ordinateurs en classe.**

→ Les élèves se connectent sur les ordinateurs de classe avec un identifiant spécifique aux élèves qui assurent une protection contre les sites malveillants et sont invités à utiliser des moteurs de recherche adaptés tels que Qwant Junior ou Duckduckgo par exemple.

Les parents ont apprécié d'être prévenus lors de l'incident qu'il y a eu dans une classe : les élèves ont fait une recherche sur un ordinateur configuré avec un profil adulte qui n'est pas filtré. Même sur un profil enfant, il y a des contenus inadaptés qui pourraient sortir. Pour qu'un contenu soit filtré, il faut que le filtre soit déclaré à l'université de Toulouse.

Le prochain conseil d'école se tiendra le mardi 7 mars 2023.

Mme Bazin remercie tous les membres du Conseil pour leur participation.

Les secrétaires de séance :

La Présidente :

Mme Fournet

M. Simon

Mme Bazin

Professeur des Ecoles

Représentant des parents d'élèves

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE
"La Fée Viviane"
1, rue de la Fée Viviane
35750 IFFENDIC
Tél. : 06 42 95 27 94
Fax : 02 99 09 71 23

Katell BAZIN
